



---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2010-2011**, tenue le mardi 3 mai 2011 à 10 h 30 en la salle A-M050 (400, rue Sainte-Catherine Est).

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2009-2010 tenue le 28 avril 2010 et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale tenue le 13 décembre 2010
4. Informations
5. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2010-2011
6. États financiers et prévisions budgétaires
  - 6.1 États financiers
  - 6.2 Budget 2011-2012
7. Propositions d'orientations à donner au budget de l'UQAM
  - 7.1 Diminution de la moyenne cible
  - 7.2 Dégrèvements pour la recherche et la création (cl.10.24)
8. Élections  
Membres du Comité exécutif et du Conseil exécutif
9. Modifications proposées à la convention collective SPUQ-UQAM
  - 9.1 Programme de demi-retraite après 65 ans
  - 9.2 Étude du rattachement des unités interfacultaires (proposition de report à l'automne)
  - 9.3 Composition et fonctionnement de la Commission des études
  - 9.4 Tâche et conditions de travail des professeures, professeurs et maîtres de langue titulaires de fonctions académiques
  - 9.5 Tâches et conditions de travail des doyennes, doyens \*

*\* rôles, responsabilités et pouvoirs détaillés; aménagement de la tâche; rémunération; modalités de nomination : élection, durée du mandat, destitution (résolution Assemblée générale du 13 déc. 2010)*

---

### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Daniel Chapdelaine, appuyée par Jean-P. Boucher, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Monique Régimbald, appuyée par Louis-Claude Paquin, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2009-2010 tenue le 28 avril 2010 et adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale tenue le 13 décembre 2010

Sur proposition d'André Breton, appuyée par Pascal Ndinga, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2009-2010, tenue le 28 avril 2010, est adopté sans modifications.

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Pascal Ndinga, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ, tenue le 13 décembre 2010, est adopté sans modifications.

4. Informations

La parole est donnée à Alain Brouillard, conseiller juridique de la FP-CSN.

La décision unilatérale de l'administration de l'UQAM de déclarer que les doyennes, doyens sont des cadres est contestée sur deux voies judiciaires.

Tout d'abord auprès de la Commission des relations de travail et, d'autre part, un grief a été déposé car la direction de l'UQAM a modifié les tâches des doyennes, doyens sans qu'il y ait entente avec le Syndicat.

L'arbitre de grief a dit qu'il allait rendre sa décision avant le 20 juin 2011.

Quant à la Commission des relations de travail, elle a conclu, en octobre 2010, que les doyennes, doyens, ayant dorénavant le droit d'embaucher et de congédier, ne sont plus des personnes salariées mais sont des représentants de l'employeur. Elle a également modifié le libellé de l'unité de négociation du SPUQ afin d'exclure nommément les doyennes, doyens. En révision, en avril 2011, un banc de trois commissaires a renversé la deuxième partie de la décision du commissaire qui modifiait le libellé de négociation en excluant nommément les doyennes, doyens. L'arbitre a donc compétence pour se prononcer sur le transfert des responsabilités.

5. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2010-2011

La parole est donnée à Michèle Nevert qui présente un bilan des travaux du Comité exécutif. Ce bilan est annexé au présent procès-verbal.

**11AG373 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2010-2011**

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par la présidente du Syndicat;

Sur proposition de Lucie Robert, appuyée par Olga Navarro-Flores;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2010-2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 *États financiers*

Le trésorier, Mario Houde, présente dans un premier temps le document intitulé « Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 ».

L'on passe ensuite à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers du SPUQ, tels qu'établis dans le rapport de la firme

comptable. Le rapport des vérificateurs et les états financiers permettent à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

**11AG374 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 *Budget 2011-2012*

Par la suite, le trésorier, Mario Houde, présente le document intitulé « Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 ».

**11AG375 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2011-2012 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2011-2012, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En vue de la vérification des états financiers de l'an prochain, l'assemblée adopte la résolution suivante :

**11AG376 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012**

Proposition du Comité exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Propositions d'orientations à donner au budget de l'UQAM

### 7.1 *Diminution de la moyenne cible*

Le 24 avril 2011, le Conseil syndical a adopté une résolution qui demande à la Commission des études de recevoir un certain nombre de projets pédagogiques émanant de la base et de recommander à la Direction de les intégrer dans l'élaboration et le suivi de son budget pour adoption au Conseil d'administration.

C'est dans cette perspective que la résolution suivante est présentée.

#### **DIMINUTION DE LA MOYENNE CIBLE**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la marge budgétaire disponible révélée à l'occasion de la présentation par l'administration de l'UQAM des états financiers 2009-2010;

ATTENDU la non-récupération partielle par le Ministère des économies de masse salariale professorale découlant de la période de grève de l'hiver 2009;

ATTENDU que l'obtention de 145 nouveaux postes de professeures, professeurs sur cinq ans constitue un élément majeur du plan de relance de l'UQAM;

ATTENDU l'augmentation constatée des effectifs étudiants et l'importance de la taille des groupes-cours dans la qualité de l'enseignement;

ATTENDU le nombre important de cours « ateliers » et de cours « laboratoires » dans les programmes de premier cycle;

ATTENDU la résolution du conseil syndical du 24 février 2011 demandant « à la Commission des études de recevoir et de recommander à la Direction d'intégrer dans l'élaboration et le suivi de son budget pour adoption au Conseil d'administration un certain nombre de projets pédagogiques émanant de la base »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE à la Commission des études de recommander à la Direction et au Conseil d'administration que soit réduit de deux (2) points le niveau de la moyenne cible au premier cycle en ramenant l'objectif à atteindre de 41 à 39.

AMENDEMENT à l'amiable

Il est proposé de biffer « l'objectif à atteindre » et de le remplacer par le libellé suivant : « ainsi le nombre moyen d'étudiantes, d'étudiants ».

#### **11AG377 DIMINUTION DE LA MOYENNE CIBLE**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la marge budgétaire disponible révélée à l'occasion de la présentation par l'administration de l'UQAM des états financiers 2009-2010;

- ATTENDU la non-récupération partielle par le Ministère des économies de masse salariale professorale découlant de la période de grève de l'hiver 2009;
- ATTENDU que l'obtention de 145 nouveaux postes de professeures, professeurs sur cinq ans constitue un élément majeur du plan de relance de l'UQAM;
- ATTENDU l'augmentation constatée des effectifs étudiants et l'importance de la taille des groupes-cours dans la qualité de l'enseignement;
- ATTENDU le nombre important de cours « ateliers » et de cours « laboratoires » dans les programmes de premier cycle;
- ATTENDU la résolution du conseil syndical du 24 février 2011 demandant « à la Commission des études de recevoir et de recommander à la Direction d'intégrer dans l'élaboration et le suivi de son budget pour adoption au Conseil d'administration un certain nombre de projets pédagogiques émanant de la base »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DEMANDE à la Commission des études de recommander à la Direction et au Conseil d'administration que soit réduit de deux (2) points le niveau de la moyenne cible au premier cycle en ramenant ainsi le nombre moyen d'étudiantes, d'étudiants de 41 à 39.

ADOTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.2 Dégrèvements pour la recherche ou la création (clause 10.24)

Depuis le début de l'année, plusieurs chercheurs déplorent le fait qu'ils n'ont pas obtenu le dégrèvement dans le cadre du concours à l'interne (clause 10.24 de la convention collective). La Direction de l'UQAM dit que la plus grande partie du bassin de ces dégrèvements est destinée aux professeures, professeurs nouvellement embauchés; de plus, elle puise à même cette banque de dégrèvements, ceux liés aux conditions prescrites par les organismes subventionnaires gouvernementaux. C'est ainsi que le projet de résolution suivant est présenté.

#### **DÉGRÈVEMENTS POUR LA RECHERCHE OU LA CRÉATION (CLAUSE 10.24)**

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU que les 120 dégrèvements (360 crédits) pour la recherche et la création prévus à la clause 10.24 de la convention collective sont attribués par voie de concours;
- ATTENDU que le 2<sup>e</sup> dégrèvement de recherche ou de création des professeures, professeurs en début de carrière est puisé à même cette banque de 120 dégrèvements et que le taux de renouvellement et d'augmentation du corps professoral demeurera élevé au cours des prochaines années;
- ATTENDU que l'administration de l'UQAM retranche également de cette banque les dégrèvements liés aux conditions prescrites par les organismes subventionnaires gouvernementaux;

ATTENDU les effets néfastes du faible nombre de dégrèvements disponibles pour le concours de dégrèvements pour la recherche et la création;

ATTENDU la résolution du conseil syndical du 24 février 2011 demandant « à la Commission des études de recevoir et de recommander à la Direction d'intégrer dans l'élaboration et le suivi de son budget pour adoption au Conseil d'administration un certain nombre de projets pédagogiques émanant de la base »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE à la Commission des études de recommander à la Direction et au Conseil d'administration que soit préservée l'intégralité des 120 dégrèvements pour la recherche et la création à attribuer par voie de concours.

AMENDEMENT à l'amiable

Il est proposé d'ajouter un ATTENDU qui se lirait comme suit : « ATTENDU le lien entre la qualité de la recherche et la création et la qualité de l'enseignement ».

**11AG378 DÉGRÈVEMENTS POUR LA RECHERCHE OU LA CRÉATION (CLAUSE 10.24)**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que les 120 dégrèvements (360 crédits) pour la recherche et la création prévus à la clause 10.24 de la convention collective sont attribués par voie de concours;

ATTENDU que le 2<sup>e</sup> dégrèvement de recherche ou de création des professeures, professeurs en début de carrière est puisé à même cette banque de 120 dégrèvements et que le taux de renouvellement et d'augmentation du corps professoral demeurera élevé au cours des prochaines années;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM retranche également de cette banque les dégrèvements liés aux conditions prescrites par les organismes subventionnaires gouvernementaux;

ATTENDU les effets néfastes du faible nombre de dégrèvements disponibles pour le concours de dégrèvements pour la recherche et la création;

ATTENDU la résolution du conseil syndical du 24 février 2011 demandant « à la Commission des études de recevoir et de recommander à la Direction d'intégrer dans l'élaboration et le suivi de son budget pour adoption au Conseil d'administration un certain nombre de projets pédagogiques émanant de la base »;

ATTENDU le lien entre la qualité de la recherche et la création et la qualité de l'enseignement;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE à la Commission des études de recommander à la Direction et au Conseil d'administration que soit préservée l'intégralité des 120 dégrèvements pour la recherche et la création à attribuer par voie de concours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Élections

### *Membres du Comité exécutif et du Conseil exécutif*

La secrétaire, Marie-Cécile Guillot, fait la présentation de la procédure d'élection.

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Lucie Robert, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'élection et Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élection.

Sur proposition de Guy Villeneuve, appuyée par Lucie Robert, Guy Villeneuve, Monica Soto, Carey Nelson, Pascal Ndinga, Robert Bédard, Guy Ménard, Gilles Raïche, Rachel Chagnon et Lyne Lefebvre, qui acceptent, sont élus scrutatrices, scrutateurs.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été publiée dans le dernier numéro du *SPUQ-Info* (avril 2011, n° 283, page 11) et a été insérée dans le dossier de la réunion. Le secrétaire d'élection en fait la lecture.

#### **Au Comité exécutif**

À la présidence :	Michèle Nevert, professeure, Département d'études littéraires
À la 1 <sup>re</sup> vice-présidence :	Michel Laporte, professeur, École supérieure de théâtre
À la 2 <sup>e</sup> vice-présidence :	Louis Martin, professeur, Département d'histoire de l'art
À la 3 <sup>e</sup> vice-présidence :	Jean-Marie Lafortune, professeur, Département de communication sociale et publique
À la trésorerie :	Mario Houde, professeur, Département de sciences biologiques
Au secrétariat :	Pierre Lebuis, professeur, Département d'éducation et pédagogie

#### **Au Conseil exécutif :**

Faculté des arts :	Dominic Hardy, professeur, Département d'histoire de l'art
Faculté de sc. polit. et de droit:	Rémi Bachand, professeur, Département de sciences juridiques
Faculté des sciences :	Alain Steve Comtois, professeur, Département de kinanthropologie
Faculté des sc. de l'éducation :	Martin Riopel, professeur, Département d'éducation et pédagogie
École des sc. de la gestion :	Olga Navarro-Flores, professeure, Département de management et technologie
Faculté des sc. humaines :	Claude Braun, professeur, Département de psychologie
Faculté de communication :	François Desaulniers, maître de langue, École de langues

Après avoir demandé si d'autres personnes souhaitaient se porter candidates, le président d'élection, Charles Perraton, constate que personne ne se porte

candidate, candidat. Par la suite, le président d'élection met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Nous passons alors à la période de votation. Le président d'élection, Charles Perraton, invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret, poste par poste, en utilisant des bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

### **Au Comité exécutif**

À la présidence : Michèle Nevert

Votes pour : 109  
 Votes contre : 7  
 Vote annulé : 0  
 Michèle Nevert est déclarée élue.

À la 1<sup>re</sup> vice-présidence : Michel Laporte

Votes pour : 103  
 Vote contre : 9  
 Votes annulés : 4  
 Michel Laporte est déclaré élu.

À la 2<sup>e</sup> vice-présidence : Louis Martin

Votes pour : 110  
 Votes contre : 5  
 Vote annulé : 1  
 Louis Martin est déclaré élu.

À la 3<sup>e</sup> vice-présidence : Jean-Marie Lafortune

Votes pour : 108  
 Votes contre : 7  
 Vote annulé : 1  
 Jean-Marie Lafortune est déclaré élu.

À la trésorerie : Mario Houde

Votes pour : 110  
 Votes contre : 4  
 Votes annulés : 2  
 Mario Houde est déclaré élu.

Au secrétariat : Pierre Lebuis

Votes pour : 106  
 Votes contre : 7  
 Votes annulés : 3  
 Pierre Lebuis est déclaré élu.

### **Au Conseil exécutif**

Faculté des arts : Dominic Hardy

Votes pour : 20  
 Vote contre : 0  
 Vote annulé : 0  
 Dominic Hardy est déclaré élu.



Faculté de science politique et de droit : Rémi Bachand

Votes pour : 6  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0  
Rémi Bachand est déclaré élu.

Faculté des sciences : Alain Steve Comtois

Votes pour : 12  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0  
Alain Steve Comtois est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation : Martin Riopel

Votes pour : 17  
Votes contre : 2  
Vote annulé : 0  
Martin Riopel est déclaré élu.

Faculté des sciences humaines : Claude Braun

Votes pour : 13  
Votes contre : 3  
Vote annulé : 0  
Claude Braun est déclaré élu.

École des sciences de la gestion : Olga Navarro-Flores

Votes pour : 15  
Votes contre : 0  
Vote annulé : 0  
Olga Navarro-Flores est déclarée élue.

Faculté de communication : François Desaulniers

Votes pour : 14  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0  
François Desaulniers est déclaré élu.

Ajournement de la séance à 12 h 40.  
Reprise de la séance à 13 h 40.

## 9. Modifications proposées à la convention collective SPUQ-UQAM

### 9.1 *Programme de demi-retraite après 65 ans*

Le Conseil syndical du 10 février 2011 a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter l'entente intervenue durant l'automne 2010 entre le SPUQ et la Direction de l'UQAM sur le programme de demi-retraite après 65 ans.

#### **11AG379 PROGRAMME DE DEMI-RETRAITE APRÈS 65 ANS**

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la lettre d'entente n° 3 de la convention collective SPUQ-UQAM (2009-2013) qui prévoit la création d'un comité de travail sur les programmes de retraite dont le mandat est d'évaluer les programmes en place et de proposer des réarrangements et autres solutions qui permettraient de

répondre aux besoins et attentes ainsi qu'aux stratégies de planification des effectifs du corps professoral;

ATTENDU les travaux dudit comité durant l'année 2010;

ATTENDU les recommandations incluses dans le rapport du comité;

ATTENDU la présentation faite en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

APPROUVE la signature d'une lettre d'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.2 *Étude du rattachement des unités interfacultaires (proposition de report à l'automne)*

La résolution du Conseil d'administration de l'UQAM du 13 juin 2006 qui adopte la Politique facultaire institutionnelle prévoit que certains éléments doivent être négociés avec le Syndicat, notamment le rattachement des unités interfacultaires. Le Comité exécutif analysera cette question durant l'automne 2011 en vue de soumettre des propositions à l'Assemblée générale.

#### **RATTACHEMENT DES UNITÉS INTERFACULTAIRES**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 13 juin 2006 (2006-A-1392) qui adopte la Politique facultaire institutionnelle à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le rattachement des unités interfacultaires à plus d'une faculté;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour analyser la question du rattachement des unités interfacultaires et soumettre à l'Assemblée générale les propositions de modifications à inscrire dans la convention collective.

#### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Louise Vandelac, biffer « la question du rattachement des unités interfacultaires » et de formuler le libellé de la résolution de la façon suivante : « MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour analyser les questions relatives aux responsabilités, pouvoirs et rattachement des unités interfacultaires en tenant compte du contexte dans lequel elles œuvrent ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11AG380 RATTACHEMENT DES UNITÉS INTERFACULTAIRES**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 13 juin 2006 (2006-A-1392) qui adopte la Politique facultaire institutionnelle à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le

rattachement des unités interfacultaires à plus d'une faculté;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

**MANDATE** le Comité exécutif du SPUQ pour analyser les questions relatives aux responsabilités, pouvoirs et rattachement des unités interfacultaires dans lequel elles œuvrent et soumettre à l'Assemblée générale les propositions de modifications à inscrire dans la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La résolution du Conseil d'administration de l'UQAM (13 juin 2006) qui adopte la Politique facultaire institutionnelle prévoit que certains éléments doivent être négociés avec le Syndicat, notamment la composition de la Commission des études, le statut des doyennes, doyens ainsi que le mandat des vice-doyennes, vice-doyens.

Dès la rentrée de janvier 2011, le Comité exécutif a entrepris une vaste consultation auprès du corps professoral, à savoir, les vice-doyennes, vice-doyens aux études, les vice-doyennes, vice-doyens à la recherche, les directrices, directeurs des programmes de premier cycle et de cycles supérieurs, les directrices, directeurs de département, les professeures, professeurs commissaires actuels et passés, les professeures, professeurs nouvellement embauchés ainsi que celles et ceux qui ont été embauchés au cours des 10 dernières années. En tout, plus de 300 professeures, professeurs ont été rencontrés.

Il en est résulté le constat suivant : lourdeur de la tâche, difficulté grandissante de trouver la relève, besoin de reconnaissance, perte d'autonomie des comités et sous-comités, chevauchement des mandats.

Le Conseil syndical du 24 février 2011 a voté un certain nombre de principes dont la collégialité, la gestion participative et l'autonomie des assemblées départementales.

L'on passe ensuite à la présentation de chacun des documents qui présentent des propositions de modifications à la convention collective, et des modifications sont apportées aux documents via des amendements.

### 9.3 *Composition et fonctionnement de la Commission des études*

#### AMENDEMENT – clause 7.17x

Il est proposé par François Bergeron, appuyé par Christophe Hohlweg, d'ajouter entre les mots « comité de programme » et « un conseil académique » le libellé suivant :

« un comité scientifique ou son équivalent d'un centre institutionnel de recherche ou de création, d'un institut ou d'une chaire de recherche ou de création ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### AMENDENT – clauses 7.05 et 7.06

Il est proposé par Étienne Gagnon, appuyé par Robert Desmarteau, de conserver le libellé de l'actuelle convention collective.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

9.4 *Tâche et conditions de travail des professeures, professeurs et maîtres de langue titulaires de fonctions académiques*

AMENDEMENT – clauses 10.21 et 10.22

Il est proposé par Louis Brunet, appuyé par Benoît Bazoge,

- d'ajouter au 3<sup>e</sup> paragraphe de la clause 10.21 après le mot « département » le libellé suivant : « n'est pas tenu d'enseigner plus de trois (3) crédits par année »
- d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de la clause 10.21 qui se lirait comme suit : « Dans le cas où l'effectif d'un module ou d'une unité de programme(s) de premier cycle ou de cycles supérieurs dépasse 500 étudiantes, étudiants ou lorsque ce module ou cette unité de programme(s) comprend quatre (4) programmes ou plus, la directrice, le directeur de ce module n'est pas tenu d'enseigner plus de trois (3) crédits par année. »
- d'ajouter à la clause 10.22 après les mots « premier cycle » les mots suivants : « ou de cycles supérieurs ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT – clause 1.28

Il est proposé par Benoît Bazoge, appuyé par Louis Brunet, de supprimer les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes du projet de modifications.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT – clause 10.22xx

Il est proposé par Benoît Bazoge, appuyé par Guy Cucumel de biffer « plus de trois crédits par année ».

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT – clause 10.22

Il est proposé par Pierre Lebuis, appuyé par Pascal Ndinga, d'ajouter un paragraphe qui se lirait comme suit :

« un dégrèvement additionnel de trois (3) crédits est accordé lorsque cette personne est nommée pour un programme ou une concentration ayant un effectif de 30 étudiantes, étudiants ou plus ou si elle est à la direction du Baccalauréat en enseignement au secondaire (BES). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5 *Tâche et conditions de travail des doyennes, doyens*

Aucun amendement n'est proposé.

**11AG381 MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM**

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 13 juin 2006 (2006-A-1392) qui adopte la Politique facultaire institutionnelle à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le statut des doyennes, doyens, la composition de la Commission des études et le mandat des vice-doyennes, vice-doyens;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 13 décembre 2010 qui mandate le Comité exécutif de soumettre à l'Assemblée générale des propositions de modifications à inscrire dans la convention collective;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

- ADOPTÉ le projet de modifications à la convention collective SPUQ-UQAM, tel qu'amendé en séance;
- MANDATE le Comité exécutif d'entreprendre des négociations avec la Direction de l'UQAM et de mettre sur pied un comité paritaire SPUQ-UQAM qui verra à l'ajustement des politiques et règlements de l'Université à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mandat des professeures, professeurs membres de la Commission des études vient à échéance le 30 juin 2011, mais compte tenu des propositions de modifications qui doivent être négociées avec la Direction, il est proposé de tenir les élections une fois qu'une entente sera intervenue entre les parties sur ces propositions de modifications.

**11AG382 REPORT DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQAM**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 13 juin 2006 (2006-A-1392) qui adopte la Politique facultaire institutionnelle à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le statut des doyennes, doyens, la composition de la Commission des études et le mandat des vice-doyennes, vice-doyens;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 13 décembre 2010 qui mandate le Comité exécutif de soumettre à l'Assemblée générale des propositions de modifications à inscrire dans la convention collective;

ATTENDU l'adoption du projet de modifications à apporter à la convention collective;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

DEMANDE que les élections des membres professeures, professeurs à la Commission des études se tiennent dès que sera intervenue une entente entre les parties sur la composition et le fonctionnement de la Commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11AG383 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par l'Assemblée,

IL EST RÉSOLU que l'Assemblée générale adresse ses félicitations aux membres du Comité exécutif pour le travail accompli au cours de la dernière année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la réunion à 17 h.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

*Annexe***Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2010-2011**

Depuis la fondation du syndicat, le comité exécutif a pour mandat principal la défense des intérêts des professeurs et l'application de la convention collective (des deux conventions collectives depuis quelques années) dont la responsabilité relève des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidents (M. Laporte et Rachel Chagnon). À cela s'ajoutent la question des assurances collectives et de la retraite (dans les mains cette année de Marie-Cécile Guillot et d'André Breton), les concertations avec les professeurs qui siègent aux différentes instances et l'analyse du budget et des investissements de l'UQAM, (dont l'importance impose l'implication du 3<sup>e</sup> vice-président — Jean-Marie Lafortune — avec la présidence), la gestion de notre budget et de celui du salon des profs par le trésorier, Mario Houde, et la publication de notre bulletin d'information (le SPUQ-Info) qui réunit régulièrement les expertises de Marie-Cécile Guillot, André Breton, Michel Leclerc et moi-même.

Ces différents dossiers constituent donc la tâche régulière des officiers du syndicat. On s'en contenterait d'ailleurs largement, d'autant qu'il y a aussi les liens et les collaborations à entretenir avec les syndicats partenaires ou d'affiliation (FQPPU, CLIUQ, FP, CSN). Mais depuis quelques années (au moins 4 pour ce que j'ai pu constater), les dossiers «ponctuels, extraordinaires» prennent un malin plaisir à s'accumuler. On avait eu la dérive immobilière, la gouvernance, Teluq, la loi sur l'UQ, le 40<sup>e</sup> de l'UQAM ... et cette année : le parachèvement de la facultarisation. Ce n'est pas le dossier le plus léger ...

Nous n'étonnerons personne si nous disons qu'une bonne partie de notre année s'est déroulée entre les salles des audiences judiciaires et les bureaux du syndicat où l'on préparait ces dernières. Le festival a commencé (comme il se doit) au début du mois de juillet, et j'en profite pour remercier une fois encore au nom de l'exécutif, tous les professeurs et les maîtres de langues qui ont consenti, à l'époque — cad au début des vacances, à se déplacer pour élaborer et signer des affidavits.

Comme on le sait, la question du statut des doyens s'est jouée sur 2 fronts judiciaires : la Commission des relations de travail à laquelle la direction a demandé de déclarer que les doyens occupant une fonction de cadre administratif (ils ont le pouvoir de licencier et d'embaucher les employés de soutien), étaient donc des CADRES, et l'arbitre de grief, auquel nous avons, nous, demandé de se prononcer sur une violation de la convention collective commise par l'action du recteur.

Face à la première décision de la CRT, nous sommes allés en appel et avons obtenu la révocation des arguments invoqués par le juge et sur lesquels il avait fondé sa sentence. Quant à l'arbitre de grief, nous attendons avec espoir sa réponse d'ici le 18 juin.

La volonté du recteur d'apporter la question du statut du Doyen devant les tribunaux n'a pas disposé pour autant de celle du parachèvement de la facultarisation qui la recouvre; comme elle n'a pas disposé non plus de celle de la collégialité qui régit depuis toujours notre fonctionnement.

C'est pourquoi, nous avons entrepris de préparer un débat où le corps professoral a pu s'exprimer en toute liberté et qui a été suivi d'une assemblée générale où il a pu indiquer à bulletin secret quelle était sa position. Le fondement de cette décision était fort simple : nous avons considéré que quelle que soit le résultat de la démarche judiciaire, le corps professoral devait se prononcer sur un fonctionnement qui le regarde et qui lui appartient.

Sa réponse à cet égard a été extrêmement claire : 89, 2% a voté pour le maintien du Doyen dans l'unité d'accréditation. Et ce, malgré la lettre que le recteur avait envoyée à chaque professeur et maître de langues 2 jours avant la réunion...

Au cours de cette assemblée et des réunions qui l'ont précédée chacun a bien compris que le statut du Doyen n'était pas le seul élément de la facultarisation sur lequel nous devons nous pencher. Aussi l'AG du 13 décembre nous a-t-elle donné le mandat de définir les rôles, responsabilités, pouvoirs des différents postes touchés par le parachèvement de la facultarisation et faire en sorte que coïncident dorénavant les politiques et règlements de l'UQAM avec notre convention collective.

Finalement, et sur un plan festif cette fois, il faut évoquer la préparation et la tenue récente du 40<sup>e</sup> anniversaire du syndicat // souligné par l'ajout d'une seconde murale sur laquelle sont gravés les noms des profs et des maîtres de langues qui se sont joints à nous ces dernières années, Et la lecture de Manifestes politiques et artistiques par des comédiens et des metteurs en scène reconnus. On peut affirmer que cette fête a été très réussie, un peu à la manière du party de Noël où viennent de plus en plus de collègues ; ce dont on ne peut que se féliciter.

En fait de se féliciter, il vaudrait mieux, pour être juste, féliciter et remercier Marie-Cécile Guillot qui est le maître d'œuvre de cette réunion annuelle. On a d'autant plus de raisons de la remercier particulièrement cette année que Marie quitte le comité exécutif après 3 mandats durant lesquels elle a largement fourni la démonstration de son dévouement et l'intelligence de son implication. Qui plus est, elle a pallié les manquements importants que nous subissons au secrétariat et maintenu un lien fondamental entre les professeurs et les maîtres de langues. À ce propos, que nos collègues de L'École de Langues soient rassurés, le travail fourni par Marie-Cécile laisse des traces indélébiles.

Mais puisque ce départ de Marie ouvre sur des changements au sein du comité exécutif, je souligne également la fin du mandat de Rachel Chagnon comme 2<sup>e</sup>

vice-présidente. Merci à Rachel qui a ouvert le bal de l'implication syndicale des nouveaux professeurs et merci pour l'avoir fait avec efficacité.



*Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du mardi 3 mai 2011)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2010-2011, tenue le 28 avril 2010
3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue le 13 décembre 2010
4. SPUQ, projet de résolution : Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2010-2011
5. SPUQ, projet de résolution : Diminution de la moyenne cible
6. SPUQ, projet de résolution : Dégrevements pour la recherche ou la création (clause 10.24)
7. SPUQ, États financiers du SPUQ (31 mars 2011)
8. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011
9. SPUQ, projet de résolution : Rapport des vérificateurs
10. SPUQ, projet de résolution : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2011-2012
11. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012
12. SPUQ, projet de résolution : Prévisions budgétaires 2011-2012
13. SPUQ, Dons et appuis 2010-2011
14. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
15. SPUQ, Projet de résolution : Programme de demi-retraite après 65 ans
16. SPUQ, Programme de demi-retraite après 65 ans, modalités et conditions proposées
17. SPUQ, projet de résolution : Rattachement des unités interfacultaires
18. SPUQ, propositions de modifications à apporter à la convention collective : La Commission des études, sa composition et son fonctionnement
19. SPUQ, propositions de modifications à apporter à la convention collective : Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes pour les professeures, professeurs titulaires de fonctions académiques (s'appliquent mutatis mutandis pour la convention collective des maîtres de langue)
20. SPUQ, propositions de modifications à apporter à la convention collective : Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes des doyennes, doyens de faculté.
21. SPUQ, projet de résolution : Modifications proposées à la convention collective SPUQ-UQAM
22. SPUQ, projet de résolution : Report des élections à la Commission des études de l'UQAM